Dow AgroSciences

Delegate™ WG
Insecticide

GROUPE	5	INSECTICIDE

Insecticide Naturalyte™ servant à supprimer ou à réprimer plusieurs insectes nuisibles phyllophages infestant les cultures indiquées.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Spinetoram : 25 %
Granulés mouillables

N° D'HOMOLOGATION 28778 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 840 g - vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

®™Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants de résistant aux produits chimiques au cours du mélange, du chargement du nettoyage et des réparations. Au cours de l'application, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques.

Ne pas pénétrer les zones traitées, ni ne permettre aux travailleurs, aux adultes, aux enfants ou aux animaux de compagnie d'y pénétrer, dans les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT
Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles exposées à un traitement direct, à la dérive, ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles visitent la zone de traitement. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés près du site d'application.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

Peut être TOXIQUE pour certains insectes utiles. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés près du site d'application, comme les haies et les boisés.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non visées. Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, un sol compacté, ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE
Craint le gel. Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION
Contenants recyclables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES INSECTES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

Mélanges en réservoir
Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.dowagro.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Dow AgroSciences Canada Inc.

MODE D'EMPLOI
L'insecticide Delegate WG est issu de la fermentation du *Saccharopolyspora spinosa.* L'utilisation de l'insecticide Delegate WG est recommandée dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée. L'insecticide Delegate WG doit être appliqué lorsque le dépistage indique que les densités d'insectes nuisibles ciblés ont atteint le seuil de nuisibilité économique. Suivre les directives d'utilisation particulières données sur cette étiquette pour supprimer les ravageurs ciblés. L'insecticide Delegate WG doit être mélangé avec de l'eau et appliqué uniquement au moyen d'un équipement d'application au sol. Tout agent de suppression des insectes peut devenir moins efficace avec le temps si les insectes ciblés développent une résistance à son mode d'action. La conformité aux stratégies locales de lutte antiparasitaire intégrée contribue à prolonger l'utilité de tous les insecticides.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification petite de l'ASABE (American Society of Agricultural and Biological Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Instructions pour le mélange
Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre jusqu'à la moitié (½) du volume total. Commencer à agiter et ajouter la quantité requise d'insecticide Delegate WG. Continuer d'agiter tout en remplissant le réservoir du pulvérisateur jusqu'à la quantité requise de solution de pulvérisation. Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange, le chargement et l'application.

Directives pour l'application
Mélanger la dose recommandée d'insecticide Delegate WG dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète de toute la plante. Utiliser un équipement d'application au sol pouvant assurer une couverture complète de la zone ciblée. Orienter la rampe de pulvérisation et les buses pour obtenir une pulvérisation uniforme des cultures. Suivre les recommandations du fabricant sur l'espacement idéal des buses et la pression de pulvérisation. Accorder une attention particulière à la vitesse et au calibrage de l'équipement de pulvérisation et tenir compte de la vitesse du vent et de la cime des feuilles afin d'effectuer une pulvérisation adéquate d'insecticide Delegate WG. On ne peut effectuer de rotation des champs traités qu'avec les cultures indiquées sur l'étiquette.

Zones tampons
Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, pulvérisateur à hotte entre les rangs, traitement localisé, bassinage, incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les terres arbustives)

Méthode d'application	**Culture**		**Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :**
			Habitats terrestrest
Pulvérisateur agricole	Grandes cultures		1
Pulvérisateur pneumatique	Fruits à noyaux et raisins	Début de croissance	2
		Fin de croissance	1
	Bleuet en corymbe	Début de croissance	1
		Fin de croissance	1
	Noix	Début de croissance	2
		Fin de croissance	1

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Insectes nuisibles supprimés par l'insecticide Delegate WG

Fruits à pépins (pomme, pommette, poire, poire orientale, coing**)**
Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements et attente de 7 jours avant la récolte.

Insecte nuisible visé	**Taux d'application Gramme de produit par hectare**	**Période d'application**
Carpocapse de la pomme Tordeuse orientale du pêcher	420	Pour la suppression de chaque génération, appliquer à la première éclosion des oeufs en se basant sur les prises dans les pièges au bouquet phéromonal et les degrés-jours après le repère biologique [biofix]). Ces insectes doivent être supprimés avant que les larves ne pénètrent le fruit. Un traitement précoce est donc indispensable. Répéter à intervalles de 14 jours pour maintenir la suppression selon la population d'insectes.

Tordeuse à bandes obliques et enrouleuse trilignée	210-420	Pour supprimer la génération hivernante (printemps), appliquer lorsque les larves sont sorties et qu'elles se nourrissent activement mais avant qu'elles ne s'enroulent dans les feuilles. En cas de forte population d'insectes, une application au temps opportun en visant la génération hivernante est recommandée afin de réduire les populations estivales. Pour supprimer la génération estivale, appliquer à la première éclosion tel que déterminé par la surveillance des vois des papillons nocturnes adultes. Effectuer une deuxième application 14 jours plus tard si la population le justifie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou de larves plus grosses.
Mineuse marbrée du pommier et mineuse *(Phyllonorycter eimaella)*	210-420	Appliquer à la première éclosion des oeufs tel que déterminé par la surveillance ou au premier signe que les insectes se nourrissent de la sève sur les feuilles pour les supprimer. Utiliser le taux le plus élevé en cas de forte population.
Mouche de la pomme	420	Pour réprimer cet insecte nuisible, appliquer entre 7 à 10 jours après avoir attrapé la première mouche au moyen d'un piège collant et parfumé placé près du verger ou dans le verger. Répéter après 14 jours si la population le justifie.
Charançon de la prune	420	Pour réprimer cet insecte nuisible, surveiller les arbres le long du bord du verger ou les arbres sauvages adjacents pour le premier signe de dommages causés par le prélèvement alimentaire des insectes après la floraison. Répéter après 14 jours si la population le justifie.

Asperges
Pour réprimer le criocère de l'asperge, appliquer entre 140 et 280 grammes de produit par hectare. Ne pulvériser que les parties aériennes (cladodes). Effectuer l'application à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas de forte infestation et/ou aux étapes de croissance tardive de l'insecte. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 60 jours avant la récolte.

Bleuets (bleuet en corymbe et bleuet nain)
Pour la suppression de l'altise de l'airelle, appliquer 200 grammes de produit par hectare. Appliquer lorsque l'altise de l'airelle est au stade larvaire précoce. Surveiller les populations d'insectes afin de déterminer si une demande supplémentaire est nécessaire.

Pour réprimer l'arpenteuse de l'airelle, appliquer entre 100 et 200 grammes de produit par hectare. Surveiller les populations d'insectes pour déterminer quand effectuer l'application. Effectuer l'application à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave et/ou si les larves sont grosses. Répéter l'application si les populations le justifient. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 6 jours entre les traitements et une attente de 3 jours avant la récolte.

Framboises et mûres
Pour supprimer la tordeuse à bandes obliques, appliquer entre 100 et 200 grammes de produit par hectare. Effectuer l'application à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave et/ou si les larves sont grosses. Répéter l'application si les populations le justifient. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte.

Céréales (blé, orge, avoine, seigle)
Pour supprimer la légionnaire uniponctuée, appliquer entre 100 et 200 grammes de produit par hectare. Effectuer un dépistage sur une base régulière pour surveiller la ponte et l'éclosion afin de traiter lorsque les seuils sont atteints. Pour plus d'efficacité, coordonner les applications de façon qu'elles coincident avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau et/ou celui du début de la vie larvaire de chaque génération. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 21 jours avant la récolte.

Choux [légumes-feuilles brassica] (brocoli, brocoli chinois, chou de Bruxelles, chou, pé-tsai, chou gaï-choï, chou nappa, chou-fleur, chou cavalier, chou-rave, rapini, chou pak-choï, feuilles de chou vert, chou fourrager, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza)
Pour supprimer la fausse-teigne des crucifères, la fausse-arpenteuse du chou et la piéride du chou, appliquer entre 140 et 200 grammes de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes, en visant les oeufs en éclosion ou les petites larves. Les infestations graves peuvent nécessiter des applications répétées. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte.

Légumes-fruits et okra (aubergine, pépino, poivron, piment du Chili, piment autre que poivron, piment doux autre que poivron, tomatille, tomate; okra)
Pour supprimer la fausse-arpenteuse du chou, appliquer entre 140 et 200 grammes de produit par hectare. Coordonner l'application afin qu'elle coïncide avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau. Répéter les applications selon la densité de la population. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte.

Raisin
Pour réprimer la tordeuse de la vigne, appliquer 280 grammes de produit par hectare. Coordonner les applications afin qu'elles coincident avec l'éclosion des oeufs à chaque génération. Il peut s'avérer nécessaire de répéter l'application si l'infestation est grave et/ou des terres à bois sont situées près des vignes. Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 7 jours avant la récolte.

Légumes-feuilles (roquette, cerfeuil, cresson alénois, cresson de terre, endive, laitue pommée, laitue frisée, arroche, persil, radicchio, épinard, épinard de Nouvelle-Zélande, baselle, cardon, céleri, céleri chinois, laitue-asperge, fenouil de Florence, rhubarbe, bette à cardes)
Pour supprimer la fausse-arpenteuse du chou, appliquer entre 140 et 200 grammes de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes, en visant les oeufs en éclosion ou les petites larves. Les infestations graves peuvent nécessiter des applications répétées. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte.

Feuilles de légumes-racines et tubercules (feuilles de navet et de betteraves)
Pour supprimer la fausse-teigne des crucifères, la fausse-arpenteuse du chou et la piéride du chou, appliquer entre 140 et 200 grammes de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes, en visant les oeufs en éclosion ou les petites larves. Les infestations graves peuvent nécessiter des applications répétées. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements et une attente de 3 jours avant la récolte.

Pommes de terre
Pour supprimer le appliquer entre 160 et 240 grammes de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes, en visant les oeufs en éclosion ou les petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Effectuer une deuxième application 7 à 14 jours plus tard si la population le justifie.

Pour supprimer la pyrale du maïs, appliquer 160 grammes de produit par hectare. Surveiller la ponte et l'éclosion d'insectes pour déterminer quand effectuer la première application. Coordonner l'application afin qu'elle coïncide avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau.

Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements et une attente de 7 jours avant la récolte.

Légumes-racines (carotte, raifort, radis, radis oriental, rutabaga, navet)
Pour supprimer la fausse-teigne des crucifères, la fausse-arpenteuse du chou et la piéride du chou, appliquer entre 140 et 200 grammes de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes, en visant les oeufs en éclosion ou les petites larves. Les infestations graves peuvent nécessiter des applications répétées. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 3 jours avant la récolte.

Soya
Pour supprimer la légionnaire uniponctuée, appliquer entre 100 et 200 grammes de produit par hectare. Coordonner la première application de façon à viser les larves lorsqu'elles sont petites et utiliser un volume de pulvérisation suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave et/ou de conditions difficiles de couverture de pulvérisation. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 28 jours avant la récolte.

Fruits à noyaux (abricot, cerise douce, cerise acide, nectarine, pêche, prune, prune Chickasaw, prune de l'Islet, prune d'Asie, pruneau)
Pour supprimer la tordeuse orientale du pêcher, appliquer 420 grammes de produit par hectare. Appliquer à la première éclosion des oeufs à chaque génération en se basant sur les prises dans les pièges au bouquet phéromonal et les degrés-jours après le repère biologique [biofix]). Répéter à intervalles de 14 jours si c'est nécessaire.

Pour supprimer la tordeuse à bandes obliques et l'enrouleuse trilignée, appliquer entre 210 et 420 grammes de produit par hectare. Appliquer à la première éclosion tel que déterminé par la surveillance des vois de papillons nocturnes adultes. Répéter après 14 jours si la surveillance des populations indique qu'une deuxième application est requise. Une couverture complète est nécessaire pour obtenir une suppression optimale. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave et/ou si les larves sont grosses.

Pour les cerises, les prunes et les pruneaux: Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements et une attente de 7 jours avant la récolte.

Pour les pêches, les nectarines et les abricots: Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements et une attente de 14 jours avant la récolte.

Fraise
Pour la répression des thrips, appliquer entre 200 et 280 grammes de produit par hectare. Surveiller les populations d'insectes pour déterminer quand effectuer la première application. Un traitement additionnel après trois ou quatre jours peut être nécessaire en cas d'infestation grave ou si la population augmente rapidement. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 3 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Dow AgroSciences Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dow AgroSciences Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi les acheteurs et utilisateurs assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Dow AgroSciences Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits sur la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI

FRUITS À PÉPINS
Pour supprimer la tordeuse du pommier et la tordeuse européenne, surveiller les masses d'oeufs pour déterminer le moment de la ponte. Commencer le dépistage entre le stade de la pointe verte et celui du bourgeon vert de 15 millimètres. Appliquer le Delegate WG au moment de la ponte.

Pour supprimer le pique-bouton du pommier, appliquer le Delegate WG après que les insectes aient commencé à se nourrir de façon active entre les stades de la pointe verte et celui du calice. Une application au temps opportun en visant la génération hivernante (printemps) est recommandée afin de réduire les populations estivales. Pour supprimer la génération estivale du pique-bouton, appliquer à la première éclosion tel que déterminé par la surveillance.

Pour supprimer les insectes nuisibles mentionnés ci-dessus, appliquer entre 210 et 420 g/ha de Delegate WG dans suffisamment d'eau pour bien couvrir le feuillage. Effectuer une deuxième application 14 jours plus tard si la population le justifie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou de larves plus grosses.

Maximum de trois applications par année. Attente de 7 jours avant la récolte.

BLEUET EN CORYMBE (petits fruits des genres Ribes, Sambucus et Vaccinium)
Pour supprimer la tordeuse à bandes obliques et l'arpenteuse tardive dans les cultures de bleuets en corymbe, appliquer entre 100 et 200 grammes de produit par hectare. Surveiller les populations d'insectes pour déterminer quand effectuer l'application. Effectuer l'application à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave et/ou si les larves sont grosses. Répéter l'application si les populations le justifient. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 6 jours entre les traitements et une attente de 3 jours avant la récolte.

Zones tampons
Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, pulvérisateur à hotte entre les rangs, traitement localisé, bassinage, incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les terres arbustives)

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection des
			Habitats terrestrest
Pulvérisateur pneumatique	Bleuet en corymbe	Début de croissance	1
		Fin de croissance	1

CANNEBERGE
Pour supprimer la tordeuse des canneberges et la tordeuse soufrée ou réprimer la cécidomyie des atocas, appliquer 420 grammes de produit par hectare. Viser les oeufs en éclosion ou les petites larves. La surveillance est primordiale pour déterminer le bon moment pour l'application. Répéter les applications si les populations le justifient. Maximum de trois applications par année avec intervalles minimum de 7 jours pour le nouveau traitement et de 21 jours pour la prérécolte. Appliquer dans un minimum de 500 L d'eau par hectare. Pour réduire le potentiel de développement de résistance chez les espèces cibles, ne pas effectuer plus de deux applications consécutives d'insecticides du Groupe 5 (par exemple, le spinetoram et le spinosad). Si des traitements additionnels sont requis après deux applications consécutives d'un insecticide du Groupe 5, utiliser une autre classe d'insecticide homologué pour au moins une application.

On peut appliquer l'insecticide Delegate WG sur les cultures de canneberge par chimigation. Pour ce faire, lire la section ci-dessous.

Directives pour la chimigation
NE PAS appliquer le Delegate WG par chimigation sur les autres cultures mentionnées dans cette étiquette. On peut appliquer le Delegate WG au moyen d'un système d'aspersion en hauteur fixe en couverture intégrale qui appliquera l'eau uniformément et à l'intérieur des limites d'un périmètre fermé de digues. Ne pas appliquer ce produit à travers tout type de système d'irrigation. Les systèmes d'aspersion qui fournissent un faible coefficient d'uniformité, comme les unités à poussée hydraulique, ne sont pas recommandés. Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut réduire l'efficacité ou laisser des résidus de pesticide illégaux sur la culture.

Un réglage approprié du système de chimigation est essentiel pour obtenir le taux voulu par hectare de façon uniforme et pour minimiser le temps de lessivage. En cas de questions au sujet du réglage, contacter le fabricant de l'équipement ou un autre expert.

Exigences sur le plan de l'équipement
- Le système doit comporter une coupure anti-retour, ou un antirefouleur approuvé, ou un clapet de retenue fonctionnel approuvé, un brise-vide (y compris un hublot d'inspection), et un drain à faible pression situé convenablement sur le tuyau d'irrigation pour prévenir toute contamination d'une source d'eau par refoulement, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit comporter un clapet de retenue à fermeture rapide, automatique et fonctionnel pour bloquer le débit de fluide vers la pompe d'injection. Un système de confinement secondaire autour de l'orifice d'injection doit être en place.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit aussi comporter un clapet fonctionnel, normalement fermé, situé à l'entrée du système d'injection pour empêcher l'aspiration du fluide du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé automatiquement ou manuellement.
- Le système doit comporter des commandes d'interverrouillage fonctionnelles pour fermer automatiquement l'injection de pesticide lorsque la pression d'eau tombe ou que le débit d'eau s'arrête. Sinon, en l'absence d'un tel système automatique, la procédure d'injection doit être continuellement surveillée par un préposé qui est en mesure de fermer manuellement l'injection de pesticide si ces circonstances surviennent.

- Les systèmes doivent comporter un doseur, comme une pompe à mouvement alternatif rectiligne (ou un débitmètre sur inducteur), bien conçu et compatible avec les pesticides et pouvant être muni d'un système d'interverrouillage.
- Le réservoir qui contient le mélange insecticide doit être exempt de rouille, de fertilisant, de sédiments et de toute matières étrangères, et être muni d'un tamis en ligne situé entre le réservoir et le point d'injection.
- Pour assurer un mélange uniforme de l'insecticide dans la conduite d'eau, injecter le mélange au centre du diamètre du tuyau ou au-delà d'un coude ou d'un té dans la conduite d'irrigation pour que la turbulence créée au niveau de ces points aident au mélange. Le point d'injection doit être situé après tous les dispositifs de prévention de refoulement de la conduite d'eau, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.

Précautions

- **NE PAS** raccorder un système d'irrigation utilisé pour l'application de pesticide à un système d'eau publique à moins que les dispositifs de sécurité requis pour les systèmes d'eau publique ne soient en place. Des règlements locaux spécifiques peuvent s'appliquer et doivent être respectés.
- Une personne qui connaît bien le système de chimigation et qui est responsable de son opération, ou qui est sous la supervision de la personne responsable, doit faire fonctionner le système et le fermer pour faire les ajustements nécessaires, le cas échéant.
- **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent cause une distribution non uniforme.
- **NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification fine prescrite de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Effectuer les applications SANS utiliser de canon surelevé.
- **NE PAS** laisser la répartition de la pulvérisation dépasser la zone des planches de culture.

GROUPE DE CULTURES 14-11 : NOIX (sauf pignon) : amande, faîne, noix cendrée, châtaigne, chinquapin, aveline (noisette), noix piquée, pacane et noix de Grenoble

Carpocapse de la pomme : Pour la suppression de chaque génération, appliquer 420 g de produit par hectare à la première éclosion des oeufs en se basant sur les prises dans les pièges au bouquet phéromonal et les degrés-jours après le repère biologique [biofix]). Ces insectes doivent être supprimés avant que les larves ne pénètrent la noix. Un traitement précoce est donc indispensable. Répéter à intervalles de 14 jours pour maintenir la suppression selon la population d'insectes.

Tordeuse à bandes obliques et enrouleuse trilignée : Appliquer de 210 à 420 g de produit par hectare. Pour supprimer la génération hivernante (printemps), appliquer lorsque les larves sont sorties et qu'elles se nourrissent activement mais avant qu'elles ne s'enroulent dans les feuilles. En cas de forte population d'insectes, une application au temps opportun en visant la génération hivernante est recommandée afin de réduire les populations estivales. Pour supprimer la génération estivale, appliquer à la première éclosion tel que déterminé par la surveillance des vols des papillons nocturnes adultes. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou de larves plus grosses. Effectuer une deuxième application 14 jours plus tard si la population le justifie.

Tordeuse du pommier et européenne : Appliquer de 210 à 420 g de produit par hectare. Appliquer lorsque les larves sont sorties et qu'elles se nourrissent activement mais avant qu'elles ne s'enroulent dans les feuilles. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou de larves plus grosses. Effectuer une deuxième application 14 jours plus tard si la population le justifie.

Charançon du noyer : Pour rèprimer cet insecte nuisible, appliquer 420 g/ha. Surveiller les arbres le long du bord du verger ou les arbres sauvages adjacents et appliquer au premier signe de dommages causés par l'activité trophique des insectes après la floraison. Répéter l'application après 14 jours si la population le justifie.

Mouche des brous du noyer : Pour rèprimer cet insecte nuisible, appliquer 420 g/ha. Appliquer entre 7 à 10 jours après avoir attrapé la première mouche au moyen d'un piège collant jaune près du verger ou dans le verger. Répéter l'application après 14 jours si la population le justifie.

Maximum de trois applications par année. Délai d'attente avant récolte : 14 jours.

GROUPE DE CULTURES 3 : LÉGUMES-BULBES : ail, rocambule, poireau, oignon ordinaire, oignon vert, ciboule et échalote

Pour la répression du thrips de l'oignon, appliquer 200 à 336 grammes de produit par hectare dans un volume d'eau recommandée de 300 à 500 litres d'eau par hectare avec une pression suffisante pour assurer que la solution de pulvérisation pénètre dans l'aisselle des feuilles. Appliquer lorsque les thrips de l'oignon apparaissent, en visant les oeufs en éclosion et les petites nymphes.

Pour la répression de la teigne du poireau, appliquer 200 à 336 grammes de produit par hectare dans un volume d'eau recommandée de 300 à 500 litres d'eau par hectare avec une pression suffisante pour assurer la solution de pulvérisation pénètre dans l'aisselle des feuilles. Appliquer une semaine après la capture de pointe dans les piéges à phéromone en visant les oeufs à l'éclosion ou les petites larves.

Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou d'insectes à un stade de croissance avancé. Après l'application, surveiller les populations pour déterminer s'il faut répéter le traitement. L'intervalle minimum pour le deuxième traitement est 7 jours. Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives d'un insecticide du groupe 5. Passer à une autre classe d'insecticides efficaces pour au moins une application.

Faire un maximum de 3 applications par année avec 7 - 10 jours entre les applications. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Dow AgroSciences Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dow AgroSciences Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Dow AgroSciences Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits sur la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI

POMMES

Pour supprimer la sésie du cornouiller et réduire le nombre de sésies du pommier, appliquer 420 g de Delegate WG. Utiliser un volume de pulvérisation de 1500-2000 L/ha. Au moyen d'un fusil ou d'un pulvérisateur à dos, diriger le jet de façon à couvrir la base du tronc de l'arbre, particulièrement le point de greffe et les points d'émondage. Une couverture complète est essentielle.

Effectuer 1-2 applications à intervalle de 14 jours, visant le premier stade larvaire (dans la saison/été).

Maximum de 2 applications par année. Délai d'attente avant récolte : 7 jours.

Se référer au MODE D'EMPLOI pour des renseignements sur les zones tampons.
Consulter l'étiquette principale de l'insecticide Delegate WG, avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Insecticide Delegate WG, insecticide du groupe 5. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Delegate WG et à d'autres insecticides du groupe 5. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Delegate WG ou les insecticides du même groupe 5 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

042613

Code de l'étiquette: CN-28778-009-E
Remplace: CN-28778-008-F